

Sud signe l'accord sur les salarié·e·s placé·e·s en chômage partiel

Le salaire des postier·e·s maintenu à 100 %, mais il faut rester vigilant !

Le 1^{er} mai, l'ensemble des salarié·e·s qui étaient en arrêt de travail dérogatoire (garde d'enfants, personnes vulnérables ou en contact avec ces dernières) ont été basculé·e·s, suite à une décision gouvernementale, dans le dispositif de chômage partiel. Une décision justifiée par le fait qu'en application du Code du travail, la rémunération allait baisser d'un tiers pour tous les salarié·e·s, dans le cas d'un maintien en arrêt maladie allant au-delà de la période du 12 mars au 1^{er} mai.

Et, à La Poste, bien que celle-ci maintienne 100 % du salaire pour les 45 premiers jours, la rémunération allait aussi baisser puisque la Mutuelle Générale refusait de compléter le salaire entre le 46^e et 90^e jour comme le prévoit le contrat collectif. Notre mutuelle, pas très solidaire à cette occasion, considère que ces arrêts dérogatoires ne relèvent pas de l'arrêt maladie « habituel ».

Interpellation de **Sud**

Notre fédération avait rapidement communiqué sur ce sujet, et écrit à Philippe Wahl, pour demander le maintien de la rémunération des salarié·e·s, comme c'est le cas pour les fonctionnaires. **Or, si de notre côté nous avons vite alerté, les dirigeants de La Poste ont pris leur temps pour répondre. Ils ont préféré passer par un accord sachant que celui-ci pourrait être signé par toutes les fédérations syndicales.**

Ils pouvaient pourtant tout à fait décider de

prendre l'initiative de compenser la baisse de salaire (puisque le net est de 84 % dans le cadre du chômage partiel). Après tout, ils ne demandent l'avis de personne d'habitude, quand il s'agit de nous balancer leurs mauvais coups. **Au final donc, via cet accord, La Poste prend en charge les 16 % de différence.**

Calculs et rapport de force

Nous ne sommes pas dupes, il s'agit là d'un calcul politicien pour redorer le blason d'une direction dont l'image est malmenée auprès de la population. Une direction qui perd également toute crédibilité auprès des postier·e·s, tant sa gestion de la crise sanitaire est catastrophique. **Si, au-delà du tripatouillage tactique, la boîte s'engage à indemniser le manque à gagner, cela n'a rien à voir avec les talents de négociation des un·e·s ou des autres. C'est en réalité le fruit d'un rapport de force qui existe depuis la mi-mars, et auquel La Poste ne s'attendait pas.**

Cette situation, **Sud** PTT y a contribué, dans une situation à la fois compliquée et inédite. Droits de retraits, action des CHSCT, action en justice etc., nous utilisons tous les moyens à notre disposition. Y compris avec d'autres organisations de notre Union syndicale Solidaires (le Syndicat National des Journalistes sur la distribution de la presse, Sud Commerces et Services sur Amazon...).



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Défendre les agents

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons une constante : défendre bec et ongles la santé et la sécurité des agents comme des usagers. C'est le même souci des intérêts des postières et des postiers qui nous conduit à signer un accord garantissant le maintien de la rémunération des salarié·e·s. Outre le salaire net, les primes sont également garanties. Comme le niveau de couverture en ce qui concerne la santé et la prévoyance.

Pour autant, il est clair qu'il faut rester vigilant. Cet accord, qui d'ailleurs se limite à la maison mère sans que des mesures identiques soient prises dans l'ensemble des entreprises du groupe, court jusqu'au 30 juin. Au-delà, c'est l'inconnu, tant au niveau gouvernemental que postal. Déjà qu'il est difficile de prévoir la situation au-delà du 11 mai (voir encadré)...

Le climat étant à un déconfinement patronal

qui se fait à nos dépens, avec la date du 11 mai comme point de départ, la mobilisation doit être à l'ordre du jour.

C'est pour cela que la fédération Sud PTT a déposé un préavis de grève pour cette même date.



Juin, ça craint !

Un mois après que les salarié·e·s aient été basculé·e·s en chômage partiel, les conditions de ce dernier risquent d'être plus drastiques. Selon plusieurs médias, au 1er juin, il faudra fournir à son employeur une attestation selon laquelle son enfant ne pourra être accueilli dans l'établissement scolaire dont il dépend. C'est la conséquence du plan de réouverture des écoles, à partir du 11 mai.

Enfin, un plan... Il faut le dire vite tant la politique du gouvernement, personnifiée par le ministre de l'Education nationale Jean-Michel « à-peu-près » Blanquer, respire l'inconséquence et l'impréparation. De fait à peu près tout le monde s'oppose à une réouverture le 11, ou émet de sérieuses réserves. Le Conseil scientifique en 1^{er} lieu, ensuite les syndicats enseignants, dont certains disent « sans nous » dans ces conditions, la principale association de parents d'élèves (FCPE), ou encore les maires, à qui incombe la gestion des écoles maternelles et primaires. Beaucoup de ces dernier·e·s indiquent que la configuration des locaux scolaires rend tout bonnement impossible l'application du protocole sanitaire.

Les postier·e·s, qui dans ces conditions font le choix de ne pas envoyer leurs enfants à l'école, ne doivent pas être pénalisés. De même sur la question des centres de loisirs puisqu'il est, à ce jour, impossible de savoir s'ils seront ouverts les mercredis et pendant les grandes vacances scolaires.

La gestion gouvernementale est à l'image de celle de nos patrons. Normal en même temps, puisqu'elle répond à leurs intérêts, qui sont de faire « redémarrer l'économie », quoi qu'il en coûte.

Contre toutes les mesures qui mettent à mal à la fois notre santé et nos conditions de vie, c'est donc à la fois à Macron, et à ceux dont il est le fidèle serviteur qu'il faut s'en prendre. Entre les personnels de la santé, de l'éducation, les salarié·e·s du privé de tous horizons, le mécontentement s'accumule. Ils ne confineront pas longtemps nos colères !